

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

SUD éducation dénonce le travail qui a tué Frédéric Boulé

SUD éducation a appris le suicide de Frédéric Boulé. Cet enseignant de SVT de 58 ans qui exerçait depuis 28 ans au lycée international de Valbonne, a mis fin à ses jours le 21 septembre, le même jour que Christine Renon. Il s'est suicidé cinq jours après avoir rencontré le médecin de la prévention du rectorat.

Nous souhaitons présenter nos condoléances à la famille et aux proches.

Ce suicide est lié à l'extrême dégradation des conditions de travail et au manque d'une médecine de prévention digne de ce nom. Les problème de santé de Frédéric Boulé ne lui permettait plus d'exercer son métier de la même manière. Il n'a pas pu bénéficier d'un aménagement de fin de carrière ou d'une reconversion, dans un contexte où les réformes des lycées épuisent les personnels. La souffrance au travail existe bel et bien. Elle touche l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, tous exposés à des conditions de travail pathogènes. Ces enseignant-e-s épuisé-e-s et stressé-e-s peuvent mettre fin à leur calvaire professionnel en mettant fin à leur vie. Comme tout employeur, l'Éducation nationale a des responsabilités, comme le prévoit le Code du travail, qui oblige ce dernier à « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».

Le jeudi 10 octobre se tiendra un CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) académique à Nice afin qu'une enquête soit menée par les représentant-e-s du personnel pour établir le lien entre la mort de notre collègue et ses conditions de travail et pour exiger des vraies mesures de prévention et de protection de la part de la hiérarchie.

SUD éducation exige que chaque suicide soit porté sans délai à la connaissance d'un CHSCT et des organisations syndicales.

SUD éducation exige que le ministre communique les chiffres qui permettraient de prendre conscience de l'ampleur des suicides dans l'éducation nationale.

SUD éducation exige du Ministre que cesse la mise en place d'organisations du travail pathogènes et demande de réelles mesures de prévention et de protection des personnels afin d'éviter que ce drame se reproduise encore.

SUD éducation appelle aussi tous les collègues à prendre en charge cette question de la souffrance au travail, question qui ne peut se réduire, comme le voudrait l'institution, à des aspects personnels et privés.

SUD éducation revendique :

le maintien des CHSCT ;

le droit des collègues de s'absenter pour assister aux obsèques ;

que chaque suicide soit porté sans délai à la connaissance d'un CHSCT et des organisations syndicales ;

la reconnaissance des suicides liés au travail ;

que l'employeur renonce au management pathogène et qu'il prenne des mesures de prévention en terme d'organisation du travail ;

que les personnels bénéficient de la visite médicale annuelle de droit avec la médecine de prévention (médecine du travail dans la fonction publique).